

Animations

VILLEDIEU LES POÊLES Centre de loisirs La Gaillardière

Lundis et jeudis de 9 h 00 à 11 h 30

Ouvert aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur(s) parent(s).

PERCY

Salle des jardins d'éveil,
3 rue de l'école maternelle

Mardis et vendredis de 9 h 15 à 11 h 00

Ouvert aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

Jeudis de 10h00 à 12h00

Ouvert aux enfants accompagnés de leur(s) parent(s) + **Permanence PMI** assurée par Mme MACHELOT, puéricultrice.

ST-POIS

Centre de loisirs, 5 route de Cuves

Mardis de 9 h 30 à 11 h 30

Ouvert aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur(s) parent(s).



Les permanences téléphoniques et les rendez-vous seront assurés au siège administratif selon le planning des animatrices et sur demande spécifique sur Percy et St-Pois.



Relais Assistantes Maternelles

Angélique BERNARDIN et Angeline YON

Intercom du Bassin de Villedieu

6-8 ZA de la Sienna

50800 VILLEDIEU LES POÊLES

02.33.90.17.90

ram@ccibv.fr

Relais

Assistantes

Maternelles



Le RAM est un lieu d'informations, de rencontres, d'échanges et d'animations ouvert aux assistantes maternelles, enfants et familles du territoire de l'Intercom du Bassin de Villedieu

Service financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et le Conseil Général de la Manche.

Les services du Relais Assistantes Maternelles

Pour vous professionnelles de l'accueil à domicile

- Des temps de rencontre et d'échanges entre professionnels avec les enfants accueillis, pour rompre l'isolement, faire connaissance, échanger;
- Des informations sur vos droits et obligations ;
- Un accompagnement dans votre pratique professionnelle ;
- Des animations, des réunions thématiques ;



Pour les personnes souhaitant accueillir des enfants à leur domicile

- Une information sur le métier d'assistante maternelle
- Une information sur les démarches d'agrément

Pour vous parents

- Une aide personnalisée dans vos recherches d'un mode d'accueil pour votre enfant ;
- Des informations sur vos droits et obligations et un accompagnement dans votre rôle d'employeur ;
- Des temps de rencontre avec les assistantes maternelles et les autres parents lors



Pour les enfants

- Des temps d'animation, d'éveil et de socialisation dans un espace de jeu adapté et sécurisé sous la responsabilité de leur assistante maternelle ou de leur parent.

